



Melesse, le 2 mars 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le mercredi 9 mars 2022 à 20h.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance se tiendra à la salle polyvalente, rue de Montreuil, dans le respect des gestes barrières et avec port du masque obligatoire.

Ordre du Jour

- 1 – Solidarité – aide à la population Ukrainienne – don au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)
- 2 – Rapport d'orientation budgétaire 2022 - Débat
- 3 – Budget principal 2021 – présentation du compte administratif
- 4 – Budget annexe assainissement collectif 2021 – présentation du compte administratif
- 5 – Budget annexe énergies renouvelables 2021 – présentation du compte administratif
- 6 – Mise en œuvre de la réforme portant sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité
- 7 – Pôle intergénérationnel – dénomination du mail
- 8 – Impasse Rouge Côte - dénomination
- 9 – Convention de servitude au profit de Mégalis Bretagne pour l'implantation d'une armoire technique
- 10 – Association Carnaval de Melesse – avance sur subvention 2022
- 11 – Concours des maisons fleuries 2022 – montant de l'enveloppe allouée

Décisions diverses

Informations diverses

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux du 1^{er} semestre 2022 : 30 mars (vote des budgets), 18 mai, 29 juin

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Le Maire,
Claude JAOUEN

